



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 7 - séance du 27 juin 2012 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2012
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal no 04/2012** relatif aux nouveaux statuts de l'AIAE
6. Rapport de la commission
7. **Comptes 2011** des villages d'Eclagnens, Goumoens-le-Jux et Goumoens-la-Ville
8. Rapport de la commission de gestion
9. Elections statutaires
10. Propositions individuelles
11. Divers

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

L'ordre du jour n'amenant pas de commentaire particulier, il passe la parole à la secrétaire pour le point 1 :

1. Appel

Madame et Messieurs Fritz Aeschbach, Yves Beerens, Marine Laforge et Jean-Daniel Moix se sont excusés. Membres présents : 31, majorité absolue : 16.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2012

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 9 mai 2012 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité, sauf une abstention.

3. Communications du bureau

M. le Président fait état des récentes activités du Bureau, soit :

- Votations du 17 juin 2012
- Participation à la Réception en l'honneur de notre Syndic, élu Député

- Nomination de 8 commissions sur demande de la Municipalité
- Nomination d'un délégué du Conseil concernant les comptes 2012 du Triage des Grands Bois, en la personne de M. Yves Beerens.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic prend la parole et remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de la Réception qui a eu lieu le 22 juin écoulé pour marquer sa nomination au Grand Conseil.

M. Nicolas Dutruy fait part à l'assemblée des points suivants :

- Forêts : un martelescope a été créé, véritable salle de classe pour les bûcherons en formation, il s'étend sur une surface de 100 m. par 100 m. En principe sa durée de vie est d'environ 10 ans.
- Triage : le triage compte 5 communes et chaque Conseil est chargé de nommer un délégué pour le contrôle des comptes, afin d'avoir un regard extérieur et neutre.
- STEP : M. Jean-René Romanens a brillamment réussi le brevet de surveillant STEP.
- Informatique : une feuille explicative sera remise à chaque conseiller concernant l'accès personnalisé au mail de la commune.

M. Pascal Jaermann fait ensuite lecture du rapport établi par M. Jean –Daniel Moix, responsable des travaux de la future épicerie. Tout se passe selon le planning prévu, le préavis est respecté.

Mme Claudia Jaquier donne des informations au Conseil concernant ses dicastères, soit :

- Police : il y a eu un cambriolage à Eclagnens en début de semaine. Elle rappelle la séance qui aura lieu au mois de septembre concernant le concept « police-population ». Le questionnaire qui était joint à cette information est à retourner d'ici le 30 juin prochain.
- Déchets : le rapport municipal sur le sujet sera prochainement terminé et transmis à la commission ad'hoc.
- Sports : la course des ronges-talons a rencontré un vif succès cette année avec 230 participants. C'est un record. Mme la Municipale remercie les personnes qui ont contribué à cette réussite.
- Tir : la société de Tir a remporté 43 distinctions lors de son déplacement dimanche passé dans les Grisons (tir cantonal des Grisons).

Les communications municipales étant terminées, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Préavis municipal no 04/2012 relatif aux nouveaux statuts de l'AIAE
et
6. Rapport de la commission

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal. M. le Président propose de passer la parole sans attendre à la commission permanente AIAE. M. Michel Glauser, rapporteur, fait lecture du rapport, signé également par MM. Rémy Favre et Bernard Bezençon. Dite commission a participé à la discussion en assemblée de l'AIAE et a déjà accepté la révision des statuts. Les modifications proposées visent à faciliter l'adhésion de nouvelles communes notamment. En conclusion, la commission propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal no 04/2012 concernant la révision des statuts de l'AIAE et de son annexe.

M. le Président constate que les conclusions de la commission vont dans le même sens que celles du préavis municipal et propose de passer au vote. A l'unanimité l'assemblée accepte le préavis municipal no 04/2012.

7. Comptes 2011 des villages d'Eclagnens, Goumoens-le-Jux et Goumoens-la-Ville

M. le Syndic prend la parole : pour la première fois, les comptes de la commune sont déficitaires ! Si l'on considère les résultats de chaque commune, ils sont positifs pour celles d'Eclagnens et de Goumoens-la-Jux et négatifs pour celle de Goumoens-la-Ville. Notons qu'en raison de l'absence d'une clé de répartition, certains postes ont été comptabilisés sur Goumoens-la-Ville. Il y a eu également quelques erreurs de ventilation. M. le Syndic fait lecture de son rapport. Il est certain qu'à la clôture du prochain exercice, le résultat sera plus clair, l'exercice était périlleux pour Mme la Boursière qui a dû jongler avec trois comptabilités différentes. M. le Syndic saisit l'occasion pour remercier chaleureusement Mme Nathalie Bezençon, Boursière, pour son travail et sa disponibilité.

M. le Président passe ensuite la parole à la commission de gestion.

En préambule, M. Philippe Jamain explique que la commission de gestion a décidé d'effectuer son analyse sur une version consolidée des comptes par nature des trois communes. Il distribue à chaque conseiller un exemplaire des comptes consolidés. M. Daniel Freiermuth fait ensuite lecture du rapport de la commission qui termine avec les commentaires suivants :

- Afin de corriger les erreurs de ventilation, il incombe à chaque Municipal de respecter le plan comptable lors de l'imputation des factures.
- L'utilisation d'écritures multiples dans les comptes transitoires masque la transparence du détail des factures.
- Meilleure gestion des amortissements : la Municipalité devrait tenir une liste de l'inventaire et de sa valeur comptable afin de mieux gérer les amortissements (aucun amortissement n'a été réalisé sur le matériel informatique et sur les véhicules)
- La commission propose un bouclage semestriel des comptes. Ce résultat intermédiaire aiderait chaque Municipal à coller au plus près des dépenses de ses dicastères.
- Grande salle : la commission a constaté qu'il n'existait aucun document contractuel qui définit le cahier des charges du bureau d'architecte AARC pour les travaux de la grande salle et estime qu'il faudra en tenir compte au moment de la négociation du mandat du suivi. Elle demande également qu'un compte spécifique soit établi en ce qui concerne les travaux de rénovation de la grande salle.

En résumé, la perte de l'exercice 2011, toutes communes confondues, se monte à CHF 581'675.55 en tenant compte des débiteurs douteux (CHF 117'000.00) et de l'amortissement de l'inventaire (estimé à CHF 38'000.00). Cette perte est importante, mais il est nécessaire de relever que toute fusion entraîne inévitablement une augmentation des frais, due à un changement de structures. Cette situation, selon la commission de gestion, ne doit pas perdurer et l'amélioration devra être effective cette année déjà.

En conclusion, la commission de gestion propose à l'assemblée d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2011 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président prend la parole et constate que la commission de gestion demande aux conseillers d'accepter les comptes. Toutefois, il propose de passer au vote les propositions de dite commission et ouvre la discussion.

M. Marcel Staub rend les conseillers attentifs, que dans ces comptes figurent ceux du SIEGEO. Le comité de direction a choisi de fonctionner comme avant malgré ses réticences. D'autre part, il craint de n'avoir pas enregistré tous les chiffres mentionnés dans le rapport municipal. Pour ces raisons, il s'abstiendra de voter.

M. Philippe Jamain déclare que la commission de gestion a eu 5 séances de 3 heures chacune et que le détail de ce travail peut être remis sur demande (document de 8 pages).

M. le Syndic relève ensuite l'excellente collaboration entre la Municipalité et la commission de gestion et adhère totalement aux diverses propositions émises par cette dernière.

M. Duperrex pose ensuite deux questions à la Municipalité, auxquelles M. le Syndic répond :

- Quel est le cash flow ? M. le Syndic prend note de cette question et communiquera une réponse ultérieurement
- Vu le résultat 2011, à quoi en sommes-nous au 30.06.2012 ? M. le Syndic relate les différents problèmes informatiques (gérés par OFISA). Au niveau des chiffres, si l'on prend le budget 2012, pour l'instant nous pouvons constater qu'il n'a pas trop mal été évalué. Deux inconnues subsistent cependant : la péréquation et la sécurité. Par contre, quelques affaires immobilières devraient se réaliser avec des retombées positives pour la Commune. Finalement, nous avons reçu les CHF 413'000.00 du canton pour la fusion en mars dernier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote les principales remarques et desiderata de la commission de gestion :

- Liste d'inventaire avec valeur comptable : la proposition est acceptée avec 4 abstentions
- Bouclage semestriel : proposition acceptée avec une abstention
- Cahier des charges du bureau d'architectes et compte spécifique : propositions acceptées avec 5 abstentions.

M. le Président précise que ces résultats ne lient pas la Municipalité mais donnent l'avis du Conseil communal. Il met ensuite au vote les comptes tels que présentés, qui sont approuvés unanimement en comptant 2 abstentions.

M. le Président tient à remercier tous les acteurs qui ont contribué à la présentation des comptes communaux, tant du côté de la Municipalité que celui de la commission de gestion, représentant une masse de travail considérable.

9. Elections statutaires

M. le Président précise que l'élection du Président et du Vice-président se déroule selon le règlement à bulletins secrets. Celle des scrutateurs et scrutateurs-suppléants peut se faire à mains levées. Il relève également que la Commission de gestion et celle des finances sont désignées pour un an, avec rééligibilité (art. 38 et 39 du règlement). M. Claude Risch, qui se représente, passe la parole au Vice-président, M. Philippe Jamain pour l'élection du Président.

Les résultats obtenus sont :

bulletins rentrés :	30
blanc :	1
majorité :	16

M. Claude Risch est élu Président avec 28 voix.

M. Claude Risch remercie l'assemblée pour la confiance témoignée par ce vote et se dit motivé dans la continuation de son mandat.

Il propose ensuite de passer au vote du Vice-président. M. Philippe Jamain se représente. Il n'y a pas d'autres propositions.

Dans l'attente des résultats, M. le Président remarque qu'il n'a pas reçu de lettre de démission de la part des scrutateurs et scrutateurs-suppléants. Il demande à l'assemblée de reconduire leurs mandats. Le vote a lieu à mains levées avec acceptation unanime, sauf 2 abstentions.

En ce qui concerne la commission de gestion et celle des finances, Mme Rosina Gulizia (finances), dans l'attente d'un heureux événement, demande un congé. M. Guillaume Gonzalez se met à disposition et est plébiscité à l'unanimité.

Résultat des votes concernant le Vice-président :

Bulletins rentrés :	31
Blancs :	2
M. Philippe Jamain est élu Vice-président avec 29 voix.	

10. Propositions individuelles

Aucun courrier n'est parvenu au Bureau du Conseil. Le Président propose de passer au point suivant :

11. Divers

M. Marcel Staub remercie le Municipal des forêts pour la création du marteleoscope et suggère qu'une visite soit mise sur pied pour les conseillers communaux. M. Nicolas Dutruy répond que c'est d'ores et déjà prévu.

M. Philippe Duperrex demande si, à ce jour, des oppositions ont été adressées à la Municipalité pour la mise à l'enquête des travaux de la grande salle. M. le Syndic répond que la mise à l'enquête n'est pas encore terminée mais qu'il n'y pas eu de courrier à ce jour.

Mme Estelle Meylan Bezençon remercie la Municipalité d'avoir mis à disposition gratuitement la grande salle à l'occasion du vide grenier. Le bilan est positif, il y a eu une bonne fréquentation.

M. Michel Glauser a entendu dire que la salle de paroisse était propriété de l'Etat de Vaud et qu'elle n'était pas assurée auprès de l'ECA. M. le Syndic répond affirmativement. Les travaux de réparation, suite à l'incendie, ont pris du retard, ceux-ci devant être approuvés préalablement par le Conseil d'Etat. M. Rémy Bolomey demande alors pourquoi l'entretien de dite salle incombe à la Commune ? M. le Syndic rétorque que l'Etat met le bâtiment à notre disposition en contre-partie, ce qui permet de nombreux échanges (notamment la cantine pour les enfants à midi).

M. le Syndic prend ensuite la parole concernant la démission de Mme Nathalie Bezençon, boursière. Au nom de la Municipalité, il l'a remercié pour le travail accompli. L'assemblée applaudit unanimement.

M. le Syndic invite ensuite les Conseillers à partager le verre de l'amitié, pour conclure cette première

année de Conseil communal. Il souhaite à chacune et chacun un très bon été.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite à chacun de bonnes vacances en rappelant que la prochaine séance du Législatif est fixée au 12 septembre prochain. Il clôt la séance à 22h00.

Le Président:



La Secrétaire:

